

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2012

Étaient présents : Mesdames ICHARD Corinne, FIORUCCI-ANSELL Claudia, LACASSAGNE Véronique. Messieurs MIQUEL René, MARTY Paul, CROS Fabrice, MARRE David, CARLES Guy, THILL Michel, PRADINES Robert, MARUEJOULS Alexandre, PANISSAL Vincent, MAUREL Pierre

Procuration : CROS Céline à FIORUCCI-ANSELL Claudia

Absent : CROS Céline

Secrétaire de séance : FIORUCCI-ANSELL Claudia

PROCES VERBAL DES SEANCES DU 3 ET DU 19 AVRIL 2012

Guy CARLES souhaite que soit modifié le procès verbal de la séance du 3 avril, qui a été donné au conseil lors de la séance du 19 avril. Il demande les ajouts suivants :

- Mention de la demande d'une convention entre la Mairie et l'EHPAD concernant l'a mise à disposition d'un aide cuisinier par la commune.
- Report des 4000 € du radar pédagogique sur l'ouverture d'un accès au terrain Mazars situé chemin de la rouquette.
 - Plusieurs conseillers répondent que ce n'est pas une priorité.
- le compte rendu du 3 avril faisait mention d'un compte administratif rejeté, et par la suite on apprend qu'il est adopté
- Mention doit être portée que les comptes rendus n'ont pas été approuvés par le conseil municipal
- Un écart de 50 000 € est relevé dans le total des opérations d'équipements 2012 et le total dans le tableau récapitulatif

BUDGET 2012 : PRESENTATION DE L'AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES ET DE L'ARRETE PREFECTORAL

Réné MIQUEL, conformément à l'article L 1612.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente au conseil l'avis de la Chambre Régionale des comptes rendu lors de sa séance du 24 mai et concernant le règlement du budget principal de la commune. Il précise que cet avis a été transmis par courrier aux conseillers dès réception en Mairie

Il rappelle que la Chambre des Comptes préconise le retrait de l'opération superette (150 000 €) et bourg centre deuxième tranche (206 350 €) ainsi que 50 000 € de crédits nouveaux affectés au Centre médical, soit un total de 406 350 €.

Il procède ensuite à la lecture de l'arrêté préfectoral en date du 15 juin 2012 qui règle d'office le budget de la commune au vu de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes.

- Michel Thill ajoute que le conseil a eu raison de contester le budget puisqu'il a été modifié
- Fabrice Cros précise que le budget voté l'était sans l'opération superette, et que malgré tout il a été rejeté.
- Paul Marty ajoute qu'il souhaite que soit noté dans le PV qu'il a été proposé de voter le budget avec la convention de l'EHPAD

René Miquel précise que l'opération superette et Bourg centre 2^{ème} tranche ne seront pas réalisés dans l'immédiat du fait de leur suppression du budget mais qu'ils pourront être rajoutés lors d'un conseil par décision modificative.

- Guy Carles précise que cette décision se prendra ou pas à la majorité des voix
- Paul Marty ajoute que le budget a été voté par 6 conseillers, dont Madame Duhamel qui a dit publiquement qu'elle avait voté pour, ce qui suppose donc qu'un membre de l'équipe du maire a voté contre. Il ajoute qu'il souhaite voir la lettre de démission de Madame DUHAMEL.
- David Marre demande au Maire comment sera payé l'architecte qui a réalisé l'estimatif de la superette.

- René Miquel répond que cela sera pris sur une autre opération

INTERCOMMUNALITE DU GRAND SEGALA

René Miquel présente au conseil le projet de création d'une Communauté de communes du Grand Ségala, suite aux diverses réunions qui ont eu lieu entre les communautés de Baraqueville, Naucelle, Bas Ségala et Aveyron Ségala viaur. Ce Grand Ségala regrouperait 16 000 habitants et 24 communes. Cette communauté permettrait une mutualisation des moyens.

Il explique que les 8 communes restantes de la communauté de Baraqueville hésitent encore entre rester ensemble ou se diviser et rejoindre une intercommunalité (une partie des communes sur Naucelle et l'autre vers le Ségala). De même ils ont informé qu'ils resteraient ensemble si le projet d'intercommunalité du Grand Ségala se fait rapidement. Il ajoute que la communauté du Bas Ségala est plus orientée vers Villefranche. Pour finir la commune de Naucelle n'est pas vraiment favorable au Grand Ségala et se donne 4 à 5 ans pour y adhérer.

- René Miquel précise qu'il est primordial pour la commune de garder la compétence école. Il donne lecture au conseil de la délibération que toutes communes adhérentes du projet vont prendre :

Monsieur le Maire rappelle les différentes rencontres avec les Communautés de Communes du Baraquevillois, du Pays Naucellois et Aveyron Ségala Viaur. Le 5 juin 2012, une réunion avait lieu à Quins entre les membres des Bureaux de ces trois Communautés de Communes. Après un large débat, il a été confirmé l'idée de la création d'une grande Intercommunalité du Ségala, mais en laissant le temps de définir les objectifs, les études financières, les compétences et dans l'attente que la Communauté de Communes du Baraquevillois ait réglé ses problèmes d'éclatement actuels. En conséquence, ce regroupement ne peut pas être acté aux échéances 2013.

Après ces éléments, tenant compte également des réflexions menées avec le Bas Ségala, dont a fait part Monsieur le Maire, membre du Bureau de la Communauté de Communes Aveyron Ségala Viaur, le Conseil Municipal :

- *Se positionne pour la création future d'une Intercommunalité du Ségala regroupant les trois Communautés de Communes actuelles suscitées, qui ne pourra être effective que dans quelques années.*

- *Dans l'attente, souhaite un engagement ferme des communes du Baraquevillois pour une répartition entre les Communautés de Communes Aveyron Ségala Viaur et du Naucellois. Cette première étape pourrait être effective dès que les problèmes administratifs de la Communauté de Communes du Baraquevillois le permettront. Une seconde étape sera le regroupement des deux Communautés de Communes Aveyron Ségala Viaur et Naucellois. Le rattachement à un périmètre de SCOT sera défini par l'appartenance au SCOT dont fera partie la Communauté de Communes prépondérante lors de la fusion de ces deux Communautés de Communes. D'ores et déjà, nous pourrions engager les réflexions de fusion et de mutualisation entre nos deux Communautés de Communes.*

Dans l'éventualité où les communes du Baraquevillois n'apporteraient pas une réponse claire et rapide à cette proposition, le dialogue serait renoué avec la Communauté de Communes du Bas Ségala.

- Michel Thill demande qu'est-ce qui changerait si le conseil ne prenait pas cette délibération ? Et si elle est validée quels sont les engagements que cela implique pour la commune ?

- René Miquel répond qu'il s'agit juste d'une réflexion et en aucun cas cette délibération n'engage la commune à adhérer au Grand Ségala par la suite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve cette délibération.

MODIFICATION DU PERIMETRE ET DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENEE D'EAU POTABLE DU SEGALA

Requête introductive d'instance visant à l'annulation de la délibération de la commune en date du 17 novembre 2011

René Miquel présente au conseil la demande d'annulation formulée par la Préfète et concernant la délibération du 17 novembre 2011 sur la modification du périmètre et des statuts du SIAEP du Ségala.

Paul Marty, en tant que président du SIAEP du Liort Jaoul expose aux conseillers que toutes les communes adhérentes ont reçu cette demande de la Préfète, qui soutient un autre projet de syndicat (Rignac) contre celui de Baraqueville. Il précise que le SIAEP du Ségala a pris un avocat pour contester cette annulation et a proposé aux communes adhérentes de les défendre.

Lecture de la délibération :

« René Miquel rappelle au Conseil Municipal que celui-ci a donné un avis favorable à la modification du périmètre et des statuts du Syndicat Intercommunal d'Amenée d'Eau Potable du Ségala lors de sa séance du 17 novembre 2011.

Il informe ensuite les conseillers présents que le Préfecture de l'Aveyron a déposé, au Tribunal Administratif de Toulouse, une requête introductive d'instance visant à l'annulation de la dite délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur MIQUEL, Maire et après en avoir délibéré, décide de :

- donner tout pouvoir à Monsieur MIQUEL, Maire pour défendre au mieux les intérêts de la commune dans cette affaire. Il pourra ainsi intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, y compris en intervention volontaire, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la Commune,
- demande à la SELARL Eric LANDOT, avocats associés, de représenter la commune en justice et d'assurer la défense de ses intérêts devant le Tribunal Administratif de Toulouse et, si nécessaire, devant toute autre juridiction administrative.

Il est proposé de rajouter la phrase suivante :

- Précise que tous les frais d'avocats seront pris en charge, inhérents à cette procédure, par le SIAEP DU SEGALA »
- Michel Thill demande si cela ne nous engage pas quand même à payer des frais d'avocat.
- **Après délibération le conseil à l'unanimité approuve cette délibération**

SUBVENTION A LA CLASSIC AVEYRONNAISE

René Miquel présente au conseil que la commune a été proposée par Sylvain Evano comme ville étape de la Classic Aveyronnaise et retenue. Le passage de l'épreuve se fera le jeudi 23 août au soir. Le comité organisateur de cette épreuve demande une subvention de 5000 €. Il précise qu'il a négocié à 3000 € pour la mairie et l'association Rando Moto Loisirs s'est engagée à payer les 2000 € restant avec la buvette.

- **Après délibération le conseil à l'unanimité approuve cette subvention de 3000 €**

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ATOUTS JEUNES

René Miquel rappelle au conseil les travaux d'aménagement de la salle des jeunes qui sont inscrits au budget communal depuis 2010 pour un montant de 4000 €. Les jeunes avaient demandé le paiement des fournitures et s'étaient engagés à réaliser les travaux. En 2012 un reste à réaliser de 1000 € était inscrits. La section investissement étant bloquée du fait du rejet du budget les jeunes ont fait l'avance des factures. Il est proposé de leur rembourser la somme de 1000 € sous forme de subvention

- **Après délibération le conseil à l'unanimité approuve cette subvention de 1000 €**

MODIFICATION D'UNE DELIBERATION SUR LA VENTE DE DOMAINE

René Miquel rappelle au conseil la délibération du 19 avril 2012 concernant la vente de parties de chemins de La Faboulie et de la route de Carmaux. Il précise que la Préfecture a formulé une remarque quant à la formulation de la délibération : domaine public au lieu de domaine privé de la commune. Il est donc proposé de modifier la délibération en ce sens.

Concernant la vente du chemin du hameau de Muratet, le maire précise qu'il attend la visite de Monsieur Tranier, pour le reproposer au conseil.

- **Après délibération le conseil à l'unanimité approuve cette modification.**

ELECTION D'UN DELEGUE AU CCAS

René Miquel rappelle au conseil la démission de Nicole DUHAMEL de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Maire expose qu'à la suite de la démission du conseil municipal de Madame DUHAMEL Nicole, il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Il demande au conseil qui souhaite être candidat.

- Véronique Lacassagne précise qu'en 2008 au sujet de sa candidature au mandat de déléguée au CCAS : « on n'a pas voulu de moi » et ajoute qu'aujourd'hui elle n'est plus candidate.

- David Marre présente sa candidature et est le seul candidat déclaré.

René Miquel rappelle que s'agissant d'une nomination l'élection se fait au vote à bulletin secrets.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 13 enveloppes
- David Marre : 9 votes
- bulletins blancs : 2
- Bulletins nuls : 2

Monsieur David MARRE est élu délégué du CCAS en remplacement de Madame DUHAMEL Nicole

DECISION MODIFICATIVE ET PROGRAMME VOIRIE

René Miquel propose au conseil de voter une décision modificative concernant un programme voirie bourg centre (lotissement sérons). Les conseillers demandent le devis de ces travaux.

- Paul Marty demande le programme voirie 2012 qui n'avait pas été présenté au conseil cette année.

Fabrice Cros présente le programme voirie intercommunal pour un montant total de 116873.12 €

- VC N° 1 CAMPELS (village et plateau de Campels)
- VC N° 2 LE RECH
- VC N° 3 DIRECTION MONTOU
- VC N° 4 ROUMEGOUS
- VC N° 5 LA ROQUE (avec l'aire de la Roque)
- VC N° 6 LERUECH (grave dans les trous en attendant le faire la voirie en 2013)
- VC N° 8/9 SERONS 1 et 2

Après ces discussions, la décision modificative budgétaire est rejetée. Certains élus demandent à ce qu'une commission voirie soit organisée pour présenter les travaux du lotissement Sérons.

VENTE DE BIEN DE SECTION A SOULIEYS

René Miquel présente au conseil la demande de Madame CORNU, propriétaire d'une maison à Soulieys, qui souhaite acheter une partie du terrain communal jouxtant sa maison. Ce terrain appartient aux habitants de Soulieys. La vente de bien de section est soumise à l'accord des habitants du village.

CENTRE MEDICAL

René Miquel met en discussion le projet centre médical, suite à la réunion qui s'est tenue dernièrement avec le corps médical et les conseillers.

- Guy Carles prend la parole et fait part de ses propositions : il rappelle les problèmes de validation du projet de maison de santé par l'ARS, sans quoi rien ne peut se faire. Il propose la réalisation d'un Pool médical au lieu d'un centre médical, cela permettrait de garder le même niveau de subvention. Un projet de centre médical ou d'agrandissement du centre actuel, ne nous permettrait pas d'obtenir de subvention car notre commune a déjà obtenue des subventions en 2007. Il insiste sur le fait de présenter le projet aux élus influents (député, ministre, et conseiller général).

- Claudia Fioruci-Ansell rappelle qu'elle a repris le dossier avec Céline Cros, suite à une stagnation du projet. Elle précise qu'il serait envisageable de repartir sur un projet de centre médical plus simple, pour ne pas être dépendant des décisions de l'ARS.

René Miquel confirme que le projet de maison de santé est complexe du fait du montage des dossiers pour obtenir l'avis de l'ARS.

- Guy Carles ajoute que les différents corps médicaux impliqués dans le projet doivent en priorité fournir un dossier complet de leur situation.

- Alexandre Maruejols propose que le Kinésithérapeute installe son cabinet dans l'ancienne restauration municipale, au moins dans l'attente de la construction du centre médical.

Il est aussi proposé d'aménager rapidement un local à la dentiste.

- David Marre demande pourquoi une première réunion s'est tenue avec les différents corps médicaux en présence de quelques conseillers seulement.

Après discussion, les conseillers décident de demander au corps médical (dentiste, kinésithérapeute, infirmière) de préparer un dossier qui sera ensuite présenté à l'ARS.

- Claudia Fiorucci-Ansell demande qui fait quoi ? Il est décidé que ce soit Claudia Fiorucci-Ansell qui s'occupe de les contacter.

INFORMATIONS DIVERSES

Etang des Fargues : René Miquel informe le conseil qu'il a demandé l'autorisation à La Police de l'Eau de procéder au curage de l'étang des fargues. Ces travaux pourraient être effectués en septembre.

Curage de la lagune : Le curage de la lagune doit aussi être réalisé en septembre. Il est difficile de trouver des entreprises spécialisés disponibles. Il est proposé de s'adresser à Cayssials Pierre de Limayrac.

Ecole de Romette : Les deux logements ayant été libérés, René Miquel propose de mettre en vente l'ancienne école de Romette. Il rappelle que le bâtiment avait été estimé à 160 000 €. Les conseillers à l'unanimité donnent leur accord pour la vente de ce bâtiment. Le bien sera mis en vente par le biais d'agences immobilières du secteur.

Maison des associations : René Miquel informe le conseil que le hangar de la zone étant presque terminé, le local des cantonniers pourra y être aménagé, libérant une partie du local communal situé sous le centre de secours. Dans ce local sont entreposés des vieux tracteurs, du matériel et du vieux mobilier du foyer logement. Il propose de vider ce local et de l'attribuer aux associations. Ce local abrite déjà, sur une travée, à l'étage le local du comité des fêtes. Il précise qu'il a eu une demande de deux associations : la société de chasse, qui renouvelle sa demande, et les ségalas bikers. Il ajoute que le haut pourrait être fermé et mis à disposition d'association. Sur ces demandes les conseillers ne sont pas opposés. Se pose le problème d'aménagement du haut, (mal isolé, et difficile d'accès).

- Paul Marty renouvelle la demande du comité des fêtes qui souhaite avoir l'électricité dans son local.

- David Marre demande si la grange d'Yvon ne pourrait pas être aménagée.

Le local communal de la Combe Jolie pourrait aussi être récupéré.

- René Miquel précise qu'une fois que les locaux techniques seront installés au hangar de la Romanie, on pourra voir quel local est réaménageable, sachant que les cantonniers garderont dans le bourg centre un local avec le petit matériel et les tondeuses.

Hangar de la Romanie : Fabrice Cros informe le conseil que la réception du chantier n'est pas encore réalisée et la mairie ne peut pas encore aménager l'intérieur.

Nettoyage du clocher : René Miquel informe le conseil qu'il a contacté une entreprise spécialisée dans le nettoyage des déjections de pigeons dans les clochers. Cette entreprise interviendra début juillet.

QUESTIONS DIVERSES

Incident au bureau de vote : Guy Carles informe le conseil qu'il a été témoin des « menaces » et des « mots odieux » qui ont été proférés à l'encontre du 1^{er} adjoint, dans l'exercice de ses fonctions d'assesseur au bureau de vote. Paul Marty confirme et demande au Maire quelle est sa position. David Marre demande à Vincent Panissal, ce qu'il en pense, celui-ci précise qu'il n'a rien entendu.

Départ de la directrice de l'EHPAD : Michel Thill demande les raisons du départ de la Directrice de l'EHPAD et copie de sa lettre de démission. Il demande si une personne a été recrutée pour la remplacer et qui sélectionne les candidats.

- René Miquel précise qu'elle a informé le Maire de son départ et qu'il n'y a pas de lettre de démission. Il ajoute qu'un appel à candidature a été fait pour le poste de directeur de l'EHPAD. 18 candidatures ont été reçues et 5 retenues pour l'instant. Il précise qu'il a examiné les candidatures avec M. Barrau infirmier à l'EHPAD et Mme Brient, délégué au CCAS. La décision devrait intervenir rapidement.

- Paul Marty informe qu'il a été victime d'un « guet apens » en allant chercher des documents à l'EHPAD, qui devaient être préparés à son attention. La directrice aurait refusé de les lui donner et l'aurait empêché de sortir du bureau, l'aurait insulté dans l'EHPAD et sur la place publique. Il demande au Maire quelle est sa position par rapport à cette situation et si des sanctions vont être prises.

- René Miquel répond qu'aucune sanction ne sera prise et affirme son total soutien à l'ancienne directrice.

Création de postes à l'EHPAD : Paul Marty demande à ce que le registre des délibérations du CCAS soit présenté au conseil municipal. Il revient sur une délibération du CCAS de mai 2009 qui décidait de la création de 4 emplois de titulaire et dit ne pas avoir eu connaissance de ces créations de poste. Il demande si la conseillère municipale qui a obtenu un de ces emplois, et dont il présente l'arrêté de nomination en date du 1^{er} juin 2009, a travaillé à l'EHPAD avant cette date.

- René Miquel répond que la conseillère était en CDD à l'EHPAD avant la date du 1^{er} juin 2009 et qu'il n'y a aucune irrégularité dans son recrutement sur un poste de titulaire, les délibérations ayant été approuvées en préfecture et validées par le centre de gestion de la Fonction publique territoriale. Par

ailleurs le 1^{er} adjoint était présent lors du conseil d'administration du CCAS de mai 2009 et a donc approuvé ces délibérations.

Emprunt de 500 000 € : Michel Thill demande quant a été levé l'option sur le prêt de 500 000 € réalisé en 2011 et s'il peut prendre connaissance du dossier de prêt.

- René Miquel lui précise que l'emprunt a été réalisé en 2011 et qu'il peut venir consulter le dossier en mairie.

Vente de foins des terrains communaux : Il est demandé qui a fauché et pris le foin du terrain communal des Pierres Blanches. Fabrice Cros répond que c'est lui-même, en accord avec le Maire, et qu'il donnera 150 € à la commune pour l'année. Paul Marty déplore qu'aucun avis public de vente de foin n'ait été fait comme cela se faisait auparavant et s'oppose à cette vente de foin au 2^{ème} adjoint. Alexandre Maruejols rappelle l'affaire de la vente de foin au fils de l'ancien maire qui avait été critiquée. René Miquel précise que dans cette affaire l'acheteur n'avait pas reconnu sa signature sur la convention de vente d'herbe et avait refusé de payer.

Il est ensuite précisé que foin du terrain communal de la Rouquette a été pris gratuitement par Lionel Sérieys pour service rendu à la commune (prêt d'une tonne à lisier pour la vidange d'une fosse septique).

Vente des chênes de la Romanie : Il est demandé qui a pris les coupes de chênes qui avaient été entreposés à proximité du hangar communal de la zone artisanale. Il semble qu'il ne resterait que les branches. Le Maire signale que ces chênes n'ont pas été vendus et personne n'a signalé leur disparition. S'il s'avère que le bois est toujours en place il est proposé de faire un avis de vente de ce bois.

Chemins : Alexandre Maruejols demande à ce que soit réalisé le chemin d'accès au terrain communal de la Rouquette afin de pouvoir le mettre en vente. Guy Carles précise qu'il a assisté au bornage du terrain situé au prat de Cabrit et demande si la mairie réalisera le chemin d'accès aux terrains riverains. René Miquel répond que s'agissant d'un secteur situé en zone U et ayant fait l'objet d'un PVR en 2008 (participation pour voirie et réseaux) le chemin sera aménagé.

Assainissement : David Marre demande quand vont débiter les travaux d'assainissement route de Rodez. René Miquel répond qu'ils vont bientôt débiter.

Supérette : David Marre demande au Maire ou en est le projet superette. René Miquel répond que le projet est arrêté, du fait du retrait du budget 2012. Il sera éventuellement réexaminé au budget 2013.

Séance levée à 1 h 15.